

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 11 FEVRIER 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2025-26

OBJET : Approbation de la convention de Mandat ayant pour objet de définir les conditions selon lesquelles l'Agence de l'Eau Seine-Normandie confère au Territoire Paris Est Marne & Bois l'instruction, la liquidation et le paiement d'aides à des attributaires dans le cadre du 12ème programme

| | |
|---------------------------|-----------|
| Membres en exercice | 90 |
| Présents titulaires | 55 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |
| Représentés | 24 |
| Absents | 11 |

| | |
|--------------------|-----------|
| Votants | 79 |
| Abstention | 0 |
| Suffrages exprimés | 79 |
| Pour | 79 |
| Contre | 0 |

Présents :

Caroline ADOMO, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Samuel MULLER, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Charles ASLANGUL représenté par Rodolphe CAMBRESY, Quentin BERNIER-GRAVAT représenté par Céline VERCELLONI, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Marie-Laurence BEYO représentée par Bruno BORDIER, Geneviève CARPE représentée par Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Sylvie CHARDIN représentée par Samuel MULLER, Pierre CHARDON représenté par Pierre LEBEAU, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Michel DUVAUDIER représenté par Jacqueline BENHAMED, Dorine FUMEE représentée par Monique FACCHINI, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Jean-Luc CADEDDU, Anne KLOPP représentée Jean-Philippe GAUTRAIS, Laurent LAFON représenté par Charlotte LIBERT, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD, Pascale MOORTGAT représentée par Nadia LECUYER, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Karine PEREZ représentée Mary France PARRAIN, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Germain ROESCH représenté par Carole DRAI, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE, Yann VIGUIE représenté par Tatiana SAUSSEREAU, Annick VOISIN représentée par Brigitte GAUVAIN.

Absents :

Christian CAMBON, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Stéphane CHAULIEU, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Nassim LACHELACHE, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

OBJET : Approbation d'une convention de Mandat ayant pour objet de définir les conditions selon lesquelles l'Agence de l'Eau Seine-Normandie confère au Territoire Paris Est Marne & Bois l'instruction, la liquidation et le paiement d'aides à des attributaires dans le cadre du 12ème programme - Autorisation du Président ou de son conseiller délégué à signer la convention de Mandat

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R. 213-32-I du code de l'environnement,

VU le décret n° 2016-544 du 3 mai 2016 portant dispositions relatives aux conventions de mandat conclues par les établissements publics et les groupements d'intérêt public nationaux et les autorités publiques indépendantes avec des tiers,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

VU le 11ème programme d'intervention (2025-2030) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

VU le projet de convention de mandat de l'Agence de l'Eau avec des organismes publics,

VU les conditions générales d'attribution et de paiement des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

CONSIDERANT que le Territoire Paris Est Marne & Bois souhaite soutenir ce subventionnement pour favoriser les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement privatives dans un objectif de préservation de l'environnement et d'amélioration du service,

DELIBERE,

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention de mandat entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Territoire

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à signer la convention de Mandat.

ARTICLE 3 :

DIT que les dépenses et les recettes correspondantes seront affectées aux chapitres suivants :

- o Chapitre 67 du budget annexe de l'assainissement pour les dépenses,
- o Chapitre 74 du budget annexe de l'assainissement pour les recettes.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun



Le Président,

Oliver Capitanio
Oliver CAPITANIO

La présente délibération publiée le 13 FEV. 2025
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250213-DC2025-26-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025